

FONDS POUR L'AMÉLIORATION DES CONDITIONS DE TRAVAIL



Fonds pour l'amélioration  
des conditions de travail

## Appel à projet Fact sectoriel 2022 Logistique & Transport

### « Agir sur les conditions de travail dans la filière logistique »

Date de communication : 10 juin 2022

Date limite de dépôt des dossiers : 30 septembre 2022

Commission d'examen des dossiers : mi-octobre 2022

Dépôt des demandes à faire en ligne sur le site [anact.fr](http://anact.fr)

Pour plus d'informations : [lien vers espace de dépôt des dossiers de candidatures](#)

#### QU'EST-CE QUE LE FACT ?



Le Fonds pour l'amélioration des conditions de travail (Fact) a pour objet de promouvoir et soutenir, au moyen d'une aide financière, versée dans le cadre d'une procédure d'appel à projets, des projets innovants permettant d'expérimenter ou de diffuser des outils et méthodes sur le champ de la qualité de vie au travail.

Ces projets sont susceptibles de mobiliser une stratégie d'action et des réponses nouvelles et ambitieuses, au regard du contexte spécifique de l'entreprise, du secteur d'activité ou du territoire concerné, pour répondre à des besoins en lien avec l'amélioration des conditions de travail. Ils s'inscrivent, nécessairement, dans le cadre d'un dialogue social de qualité, d'une approche participative et d'une dynamique d'échange et d'action sur le travail.

Pour plus d'informations : <https://www.anact.fr/services/fact>

# Préambule

---

Le Fond pour l'amélioration des conditions de travail (Fact) innove en proposant, pour la première fois, des appels à projets dédiés à un secteur d'activité. Cette initiative répond aux besoins d'engager des actions de prévention ciblées sur des secteurs d'activité spécifiques, en particulier ceux dont les taux de sinistralité sont élevés et où les salariés sont exposés à des risques professionnels importants. L'engagement d'un appel à projets sectoriel est aussi une opportunité pour les branches professionnelles concernées d'enrichir des actions de prévention engagées et de développer, dans le cadre d'une approche partenariale, des démarches innovantes adaptés aux métiers et aux situations de travail de leurs TPE-PME. En cohérence avec les objectifs du dernier plan santé au travail (PST 4) et les priorités du Fact, il s'agit, pour ces entreprises de donner la primauté à la prévention « primaire » - qui tend à supprimer ou à limiter les risques professionnels à la source - et promouvoir plus largement la qualité de vie au travail.

Pour cette année 2022, la filière Logistique a été retenue. Ce soutien du Fact vient en complément d'autres aides de l'Etat et plans d'actions nationaux et régionaux ciblés sur les enjeux relatifs à l'emploi, la transition écologique et/ou la relance de l'activité des entreprises de la filière Logistique. Il porte exclusivement sur des projets qui visent à améliorer les conditions de travail des salariés des PME-TPE du secteur et répondent aux attentes et critères d'éligibilité du Fact précisés ci-après.

Cet appel à projets sectoriel a été élaboré à partir d'un travail d'analyse des enjeux et besoins du secteur de la logistique et du transport en matière de conditions de travail. [France Logistique](#) qui rassemble l'ensemble des acteurs privés de la Logistique, l'OPCO mobilité, opérateur de compétence du secteur et l'assurance maladie - risques professionnels sont associés à l'engagement et au suivi de cet appel à projets piloté par l'Anact. Les principales fédérations d'employeurs, opérateurs de branches et préventeurs intervenants sur ce secteur ont été consultés en amont dans une perspective de soutien, de promotion et de réponses éventuelles à cet appel à projets. Les Associations régionales pour l'amélioration des conditions de travail (Aract), présentes dans chaque région, peuvent être sollicitées pour apporter un appui – conseil aux acteurs du secteur de leur territoire intéressés cet appel à projets.

## **LA LOGISTIQUE EN FRANCE**

- 150 000 entreprises
- 1,8 million d'emplois en France
- 10 % de création du PIB français

## **Quatre grands types de logistiques**

- la logistique amont ou d'approvisionnement qui vise à assurer la circulation des produits entrant et sortant des sites de production ;
- la logistique interne, qui correspond aux flux de fabrication à l'intérieur du lieu de production ou d'assemblage et se situe généralement en amont ;
- la logistique aval qui répond à l'approvisionnement des réseaux de distribution
- la logistique inverse ou retour qui correspond aux flux de produits ou d'éléments non utilisables tels que vers des sites de stockage, de retraitement ou de recyclage ;

Pour plus d'informations : <https://www.ecologie.gouv.fr/logistique-en-france>

# Éléments de contexte

Secteur charnière entre production et consommation, les activités logistiques regroupent à la fois le transport, le stockage, le tri et toutes les autres opérations de manutention de marchandises, ainsi que la gestion et la production des flux d'informations liés à ces flux physiques. Avec 10 % de création du PIB français et 150 000 entreprises, la filière logistique compte 1,8 million d'emplois en France, en grande majorité des emplois ouvriers. Une part importante des emplois du secteur créés ces trente dernières années résulte d'un basculement des activités logistiques vers des entreprises sous-traitantes, TPE-PME, ou des filiales intégrées. Parallèlement la logistique est aujourd'hui l'un des secteurs qui a le plus recours à l'intérim (1/4 de la main d'œuvre employée). Les dernières études prospectives, conduites par France Stratégie et la DARES, mettent en évidence que les besoins de recrutement dans le secteur, même s'ils sont amenés à décroître sous les effets conjugués de la crise sanitaire et du développement de la robotisation, vont rester importants dans les prochaines années, notamment pour des postes d'opérateurs logistiques (caristes, manutentionnaires, préparateurs) ou les métiers de la conduite confrontés à une pyramide des âges défavorable. Toutefois, ces emplois restent peu valorisés et attractifs en raison, notamment des conditions d'emploi et de travail difficiles dans ce secteur.

Le processus de rationalisation et d'industrialisation du travail logistique est aujourd'hui largement documenté. L'organisation du travail dans les entrepôts de logistique, concentrées aux périphéries des villes pour respecter la réduction drastique des délais de livraison, se caractérise, généralement, par une parcellisation et une standardisation des tâches d'entreposage, proche du travail industriel. L'activité liée aux produits frais est traversée, de son côté, par de fortes contraintes organisationnelles liées notamment à des flux hypertendus, aux cadencements des commandes et à des problématiques de palettisations. Cela conduit à une intensification du travail avec des répercussions importantes sur la santé des salariés. Au-delà des activités inhérentes aux plateformes logistiques, c'est bien l'ensemble de la filière qui est confrontée à des risques professionnels.

Au regard des enquêtes conditions de travail, les salariés du secteur de la logistique sont ainsi deux à trois fois plus souvent accidentés que les salariés des autres secteurs d'activités. La gravité des accidents qu'ils subissent est nettement plus élevée que la moyenne. Malgré la mécanisation des moyens de manutention, les préparateurs de commandes, conducteurs et livreurs, sont toujours amenés à soulever, déplacer ou transporter des charges, parfois sous pression de temps. Les manipulations manuelles et ports de charges sont les premières causes d'accidents du travail (lumbagos, sciatiques, heurts, coupures...) devant les chutes de plain-pied et l'utilisation d'engins mécaniques.

## Quelques chiffres clés :

- Dans la branche, 87% des hommes ont le statut d'ouvrier contre 51 % des femmes.
- Pour les activités d'entreposage de de stockage frigorifique, **l'indice de fréquence** des accidents de travail et de 106,4
- Dans le secteur du Transport **9 accidents sur 10** ont lieu véhicule à l'arrêt (et souvent à l'extérieur de l'entreprise)
- Les **troubles musculo-squelettiques (TMS)** se positionnent comme la première cause des déclarations d'inaptitudes dans les familles professionnelles Logistique (81 %), Conduite (61 %) et Exploitation (41 %).

Au-delà de la pénibilité physique, le secteur est également confronté à des risques psychosociaux en lien, notamment, avec l'intensification du travail et la réduction des marges de manœuvre des opérateurs (anticipation des tâches à réaliser, guidage vocal,

modifications fréquentes des plannings, ...). Plus globalement, le fait que les entreprises du Transport et de la Logistique soient fortement dépendantes des exigences (qualité du service, délai, flexibilité, coûts, ...) et organisations du travail de leurs clients et/ou fournisseurs (horaires, locaux, matériel, ...) et qu'elles soient soumises à une forte concurrence a des incidences sur les conditions de travail des salariés du secteur.

Les entreprises du secteur sont aujourd'hui confrontées à des enjeux économiques, écologiques et sociaux importants qui mobilisent les acteurs de la filière et font l'objet d'une attention particulière des pouvoirs publics. Il s'agit, au regard des défis à venir identifiés par France logistique, de « favoriser la compétitivité de chaque maillon », de « contribuer à la transition écologique », de « proposer des solutions pour une logistique urbaine » avec la problématique spécifique du dernier km en lien avec le développement du e-commerce ou bien encore « de travailler à l'échelle du territoire avec les régions et les collectivités pour « une meilleure organisation d'espaces dédiés à la logistique ». Si les enjeux relatifs à l'emploi sont au cœur des préoccupations des entreprises du secteur compte tenu des besoins d'évolution des compétences et des difficultés de recrutement, les questions relatives à la prévention des risques professionnels et à l'amélioration des conditions de travail semblent plus difficiles à appréhender même si l'on observe, sur certains territoires, des initiatives intéressantes en lien avec les plans régionaux de santé au travail. La plupart des entreprises du secteur manque de ressources et appréhende ces questions davantage comme une contrainte réglementaire qui s'impose à l'employeur, que comme l'opportunité d'engager une réflexion de fond sur l'organisation du travail, le management, les pratiques de dialogue social ou les questions d'égalité professionnelle. Plusieurs raisons, liées aux particularités de la Logistique, peuvent aussi expliquer cette difficulté à traiter, de façon globale, enjeux d'amélioration des conditions de travail et performance des entreprises (contraintes économiques, cascades de relations entre donneurs d'ordres et sous-traitants, faible structuration des relations sociales, etc.).

## Orientations de l'appel à projets

---

Les problèmes d'attractivité, de fidélisation, d'absentéisme et plus largement les difficultés de productivité et fragilités organisationnelles mis en évidence au niveau des entreprises du Transport et de la Logistique sont étroitement liés aux conditions de travail des salariés de ces structures. Agir sur le travail, l'organisation de l'activité, le management, la gestion des ressources humaines et le dialogue social contribue, à améliorer, à la fois, la qualité de vie au travail des salariés et la performance globale de l'entreprise.

Cet appel à projets du Fact vise à soutenir des actions ambitieuses et innovantes, conduites par ou pour des TPE-PME de la filière logistique (transport de marchandise et distribution, entrepôts et logistique, approvisionnement et commerce de gros, ...quels que soient les secteurs d'activités), ciblées sur le champ de la prévention des risques professionnels et de l'amélioration de la qualité de vie au travail et des conditions de travail (QVCT). Plusieurs problématiques ou sujets, en lien avec les enjeux économiques, sociaux et environnement, pourront être appréhendés :

- **La prévention des risques professionnels** (TMS, charge lourdes, chutes de plan pieds, chute de quai, accidents de la circulation, addiction, RPS...) en prenant en compte la spécificité des différentes populations au travail et en proposant des initiatives en lien et en complémentarité avec les recommandations et actions émanant du réseau des préventeurs et des plans régionaux de santé au travail ;

- La situation particulière des **salarié(e)s intérimaires** et les enjeux d'amélioration des conditions de travail de ces populations en lien notamment avec les Services de Prévention et de Santé au Travail, les enseignes d'intérim et leurs agences d'emploi ;
- La conduite de **projets de transformation ou d'aménagement d'espaces de travail** liés aux **transitions écologiques et numériques** engagés au niveau de la filière logistique, qui associent les salariés et prennent en compte le sujet des conditions de travail ;
- **L'intégration et les parcours professionnels** des travailleurs.euse.s (quel que soit leur statut : salariés, intérimaires...) au sein des emplois de la filière Logistique ;
- Les questions **d'organisation du travail et de coopération entre partenaires d'une même chaîne logistique** dans la perspective d'engager des plans d'actions concertés sur des sujets spécifiques (logistique urbaine, dernier kilomètre, implant logistique au sein d'entreprises...)
- Le développement d'une **culture de la prévention dans les TPE PME** de la filière avec le soutien des branches professionnelles et acteurs du secteur.

## Les projets attendus

---

Dans le cadre de cet appel à projets, nous souhaitons soutenir, prioritairement, des approches ambitieuses qui vont au-delà de la sensibilisation des entreprises du secteur et d'un appui à la simple mise en conformité avec leurs obligations en matière de prévention des risques. En écho à l'Accord national interprofessionnel de décembre 2020, il apparaît indispensable de promouvoir une culture de la prévention primaire qui engage l'ensemble des acteurs de la filière Logistique et s'appuie sur des démarches concertées et participatives. Il s'agit, au final, d'aider les TPE-PME du secteur à traiter simultanément les enjeux de santé au travail et d'efficacité productive.

Quelle que soit l'entrée choisie (prévention, santé, QVCT, dialogue social, aménagement d'espaces de travail, transition écologique, attractivité, égalité ...), il s'agit bien de proposer **des démarches qui**, tout en répondant aux obligations en matière de prévention des risques professionnels, **renouvellent la manière d'aborder les enjeux d'amélioration des conditions de travail pour toutes et tous par les TPE-PME de la filière Logistique**. Ces projets devront s'inscrire dans une dynamique partenariale avec l'intention d'associer l'ensemble des acteurs parties prenantes de la filière afin de dépasser les simples relations commerciales et d'agir efficacement en matière de santé et sécurité au travail.

4 types de projets sont susceptibles d'être retenus :

1. **Des démarches d'intervention innovantes**, dont la dimension innovante devra être explicitée. Ces démarches intégreront, pour toute ou partie :
  - l'analyse de situations de travail caractéristiques des difficultés rencontrées avec la recherche des différentes possibilités d'améliorations attendues ;

- la mise en œuvre et l'évaluation d'actions en lien avec l'innovation indiquée au sein **d'une ou de plusieurs TPE ou PME (- 300 salariés) de la filière Logistique** qui permettent, aux entreprises concernées d'appréhender l'ensemble des risques professionnels et d'aller vers une intégration durable des enjeux de QVCT dans leur fonctionnement ;
  - l'exposition différenciée des femmes et des hommes aux contraintes dans le travail et aux risques professionnels.
2. **Des démarches de développement de la QVCT pour toutes et tous prenant en compte les métiers, parcours et conditions de travail des femmes et des hommes en lien avec les enjeux économiques, sociaux, environnementaux du secteur** pour les TPE-PME d'une filière. Ces initiatives, impulsées par des branches professionnelles ou des acteurs ressources de proximité, peuvent intégrer différents registres d'actions : étude, analyse prospective, expérimentation, conception et transfert d'outils et méthodes, ...
  3. **Des démarches qui visent à développer à l'échelle d'un territoire et/ou d'une filière une culture de la prévention des risques pour toutes et tous dans les TPE-PME de la Logistique et du Transport.** Ce type de projet, porté par des fédérations ou opérateurs du secteur, doit permettre de déployer et de pérenniser une offre de service avec des ressources et moyens adaptés aux besoins de la filière Logistique ; Ces initiatives peuvent aussi être l'occasion d'engager un plan d'action visant à accompagner la montée en compétences des acteurs ressources du secteur, peu mobilisés jusque-là sur les sujets de conditions de travail.
  4. **Des démarches qui visent à outiller et à accompagner des négociations collectives** au sein de TPE-PME, ou d'une branche professionnelle sur le champ spécifique des conditions de travail ou sur des sujets ou problématiques identifiés dans le secteur intégrant les questions de QVCT et/ou d'Egalité pour toutes et tous. Ces projets peuvent inclure des actions de formation auprès de membres de CSE ou des Commissions paritaires de Branche.

## Quelques ressources utiles

---

Inrs. [Logistique. Organiser le travail pour le rendre plus sûr](#)

[La chaîne logistique](#). Travail & sécurité, 11/2018, p. 14-26

Benvegna, Carlotta, Gaboriau David, et al.. [Les mondes logistiques. De l'analyse globale des flux à l'analyse située des pratiques de travail et d'emploi](#)(dossier). Travail et Emploi n°162, 10/2020

[Livre blanc. Transports de marchandises et une logistique au service d'une France performante](#) , France Logistique, 02/2022

Emilien Villeroy, [Supply chain : un secteur qui cherche toujours plus de talents](#), Voxlog, 14/04/22

<https://optl.fr/wp-content/uploads/OPTL-2021>

<https://www.institutnemo.com/actualites/femmes-transport-logistique/>



## Procédure de sélection

---

Les projets éligibles s'inscrivent dans le cadre d'une démarche d'action :

- individuelle d'accompagnement direct d'une entreprise ou d'une association de moins de 300 salariés ;
- collective(s) territoriale(s) ;
- sectorielle(s) territoriale(s) ou nationale.

Ces démarches visent, explicitement, à améliorer les conditions de travail des femmes et des hommes. Elles sont nécessairement participatives. Les institutions représentatives du personnel ou, à défaut, les salariés doivent être informés du contenu du projet qui fera l'objet d'une subvention du Fact et être associés à sa mise en œuvre. Dans un souci d'optimisation de l'impact des projets et d'incitation à une large diffusion d'outils et méthodes aux TPE-PME du secteur, le Fact recommande l'engagement d'actions collectives, inter-entreprises, chaque fois que cela est possible. Par ailleurs, le Fact ne finance pas d'investissements matériels ni de projets ayant pour seule finalité la formation du personnel.

Les projets seront examinés par une commission de sélection<sup>1</sup> sur la base des critères suivants :

- Conformité avec les critères d'éligibilité du Fact
- Pertinence des objectifs visés et ambition du projet (sujets et angles d'attaques)
- Capacité à répondre aux orientations et priorités de l'appel à projets,
- Pertinence de la méthodologie et de la démarche proposée (caractère innovant)
- Prise en compte des enjeux d'égalité professionnelle
- Potentialités de capitalisation et de transfert à l'échelle du territoire et du secteur
- Qualité du partenariat technique et financier

Une réponse sera transmise aux porteurs de projets dans un délai d'un mois après la date de la commission. La commission est souveraine, aucun recours n'est recevable contre les décisions de refus ou d'acceptation partielle de financement d'un projet.

La décision d'attribution de la subvention est formalisée par une convention de deux ans entre l'Anact et le porteur du projet retenu.

Une enveloppe de **900 000 euros** est affectée pour cet appel à projets.

Si besoin, Les porteurs de projet peuvent se reporter à la plateforme Reflex QVT pour repérer des prestataires susceptibles de les accompagner.

[Découvrir Reflex QVT](#)

Les porteurs de projet devront saisir en ligne leur demande de subvention depuis le site de l'Anact au plus tard le **30 septembre 2022** en utilisant les liens ci-dessous.

---

<sup>1</sup> Afin de prévenir d'éventuels conflits d'intérêt, lorsque des membres de la commission sont impliqués dans une convention de partenariat passée ou en cours avec un des porteurs de projet candidat, ils ne prennent pas part à l'instruction du dossier concerné et à la décision d'octroyer ou non un financement.

- Pour une entreprise
- Pour une action collective territoriale
- Pour une action sectorielle territoriale ou nationale

## Contact

---

**Anact, mission Fact**

192 avenue Thiers  
69457 Lyon cedex 06  
Courriel : [infofact@anact.fr](mailto:infofact@anact.fr)

Tél : 04 72 56 14 73  
04 72 56 13 85

Correspondants Fact en Aract  
<https://www.anact.fr/regions>





**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Anact**  **Aract**

LE RÉSEAU

